

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025, À
20 h, À LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5

Absents :

Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Monsieur Éric Gallant	Conseiller # 2
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assistent également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION N°098-09-2025
ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :*

- 1. Moment de réflexion;*
- 2. Vérification des présences;*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 4 août 2025;*
- 5. Déboursés;*
- 6. Radio CKNA – Carte de membre 2025-2026;*
- 7. Société canadienne du Cancer / Don;*
- 8. Maison des Jeunes l'Entre-Deux Tournants / Demande d'appui;*
- 9. OMH d'Aguanish / Quotes-parts;*
- 10. Bail # 2025-096 – Dossier # 4121-02-80-0419 / Renouvellement;*

11. Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que le français;
 12. Association du Cancer de l'est du Québec / Don;
 13. Suivi des affaires courantes;
 14. Correspondance;
 15. Affaires nouvelles;
 16. Période de questions;
 17. Clôture de la séance.
-

RÉSOLUTION N°099-09-2025
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2025 :
ADOPTION

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 4 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le procès-verbal de la séance du conseil du 4 août 2025, soit et par la présente, adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N°100-09-2025
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 85 836.36\$ en date du 31 août 2025 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°101-09-2025
RADIO CKNA / CARTE DE MEMBRE 2025-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité renouvelle sa carte de membre auprès de radio CKNA au coût de 20\$ pour l'année 2025-2026.

RÉSOLUTION N°102-09-2025
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / DON

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité fasse un don de 50\$ à la Société canadienne du cancer pour le cancer du sein.

RÉSOLUTION N°103-09-2025
MAISON DES JEUNES L'ENTRE-DEUX-TOURNANTS / DEMANDE D'APPUI

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité d'Aguanish appuie la Maison des jeunes l'Entre-Deux-Tournants dans leur demande de subvention au secrétariat à la jeunesse dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse pour leur projet d'agrandissement de la cuisine par le biais d'une extension de 12X30 pied sur le côté sud.

OMH D'AGUANISH / QUOTES-PARTS

Ce point est reporté à la prochaine séance.

RÉSOLUTION N°104-09-2025
BAIL # : 2025-096 – DOSSIER # : 4121-02-80-0419 /
RENOUVELLEMENT

Attendu que le bail n° 2025-096 avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs arrive à échéance;

Attendu que la municipalité d'Aguanish souhaite renouveler le bail n° 2025-096 sur une portion du domaine hydrique de l'État faisant partie du lit de la rivière Aguanish composée d'une partie du lot 5 356 650 et d'une parcelle non cadastrée située en face d'une partie du lot 5 356 651 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de trente-huit mètres carrés (38 m²);

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que la municipalité autorise la directrice générale, madame Marlène Blais, à signer le bail n° 2025-096 au nom de la municipalité ou tout autre document en lien avec ce dossier;

Que la municipalité confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

RÉSOLUTION N°105-09-2025
DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE
AUTRE LANGUE QUE LE FRANÇAIS

Attendu la sanction, le 1^{er} juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c.14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la << Charte >>);

Attendu que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités;

Attendu que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

Attendu que le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

Attendu que conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis dans la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

Attendu l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site internet de la municipalité d'Aguanish;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité adopte la << Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité d'Aguanish >> jointe en Annexe A (ci-après la << Directive >>);

Que la Directive de la municipalité d'Aguanish remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023;

Que cette Directive soit :

- transmise au ministre de la Langue française;
 - publiée sur le site internet de la municipalité;
 - diffusée au personnel de la municipalité d'Aganish;
 - révisée au moins tous les cinq ans.
-
-

RÉSOLUTION N°106-09-2025
ASSOCIATION DU CANCER DE L'EST DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal fasse un don de 200\$ pour l'association du Cancer de l'est du Québec.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :

- Résumé des travaux publics
 - Panne planifiée Hydro-Québec
 - Visite des maisons prévention incendie
-
-

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

RÉSOLUTION N°107-09-2025
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller

*APPUYÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 20h11.

*Monika Déraps
Greffière-trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*